



Indivision entre deux héritiers

Par **christine66**, le **10/02/2014** à **13:17**

bonjourrnje suis en indivision avec ma soeur, qui veut plus que sa part d'héritage - moi je veux le juste des choses.rna t'elle le droit de mettre des clauses suspensives pour signer chez le notaire. (elle a déjà fait cassé une 1ère vente, car je ne voulais pas lui donner de l'argent de ma part d'héritage.rnmerci de me répondre - bonne journée à vousrnchristine

Par **aguesseau**, le **10/02/2014** à **17:53**

bsr,rnsi vous n'êtes pas d'accord avec votre soeur, vous ne signez rien et la succession restera en suspens et le notaire vous demandera d'aller devant un tribunal pour trancher le litige avec votre soeur;rncdt